



Communiqué de presse

95/22

Montreuil, le 3 novembre 2022.

Des gouttes d'eau n'éteignent pas le feu !

Le ministre annonce des mesures, dont l'extension de la prime de soins critiques, pour tenter de calmer le mécontentement des professionnel.le.s.

C'est la pugnacité et la multiplication de luttes de salarié.e.s avec la CGT dans les services de pédiatrie et les services de soins critiques, notamment au CHU de Brest, Toulouse, Saint-Brieuc et d'autres établissements qui ont contraint le ministre à prendre des mesures urgentes, annoncées hier à la presse sans attendre la fin des travaux du Conseil national de refondation .

Le combat mené par les personnels de ces services avec la CGT a pour objectif un traitement égalitaire pour tou.te.s les professionnel.le.s dans un même service et de ne pas laisser perdurer l'injuste attribution de prime versée à une partie des salarié.e.s seulement.

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action souligne que d'autres primes, comme le Complément de Traitement Indiciaire, ne sont toujours pas étendues et que les discriminations sont nombreuses dans nos secteurs d'activités, comme dans l'Action Sociale où l'attribution du CTI écarte de nombreux salarié.e.s aujourd'hui encore.

Force est de constater qu'à chaque fois que la CGT avec les salarié.e.s dénonce ces injustes traitements faits aux professionnels, il faut instaurer un rapport de force conséquent pour qu'ils soient entendus.

Il reste encore beaucoup à faire pour rendre nos métiers attractifs et la CGT réaffirme que la meilleure façon pour reconnaître les qualifications et les diplômes des salarié.e.s à leur juste valeur dans ce secteur est d'arrêter le saupoudrage de primes ou autres rémunérations supplémentaires qui engendrent des salaires différentiels selon où l'on exerce pour un même métier. Il faudrait augmenter la rémunération par le traitement de base et/ou le point d'indice, qui est nettement insuffisant aujourd'hui et en deçà de celui de la plupart des pays européens, cela pour l'ensemble des salarié.e.s et des filières professionnelles des établissements du sanitaire, médico-social et social dans notre pays.

L'utilisation à plusieurs reprises du 49.3 par le gouvernement lors du débat parlementaire sur le PLFSS démontre pour 2023 sa réelle position concernant sa volonté de toujours faire des économies sur le dos de notre système de santé et de protection sociale.

Encore une fois, le ministre par ces nouvelles annonces tente d'éteindre quelques feux alors que c'est toute "la maison qui brûle", tant l'Hôpital public que tous les établissements du sanitaire, médico-social et social, dans toutes les disciplines confondues, touchées par le manque de personnel, des conditions de travail catastrophiques pour les salarié.e.s et une prise en charge dégradée pour la population.

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action sociale continue à s'inscrire dans un mouvement d'ensemble pour tous les salarié.e.s de nos secteurs d'activité et à poursuivre l'objectif d'obtenir la satisfaction de leurs légitimes revendications. Elle appelle à s'emparer de la journée du **10 novembre** pour poursuivre la lutte sur l'exigence urgente d'ouverture de négociations salariales à l'ensemble des professionnel.le.s.